

Procès-verbal n° 06/2014

**Conseil Municipal du
Vendredi 20 juin 2014
à 20 H 00**

L'an deux mille quatorze, le VENDREDI 20 JUIN le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation : 13 juin 2014

Présents : M. MARTIAL, Mme HÉBERT, Mme AMY, M. PICHEREAU, Mme PARIS, M. HOUVET, Mme PALLUEL, M. ROQUET, M. COMMON, M. DESGROUAS, M. RODIER, M. ROBIQUET, Mme LABAN, Mme DRÉANO, M. GOISQUE, Mme DAVID, Mme FOURNET, Mme NEVEU, M. GENDRY, Mme FERREIRA, Mme BOLLIOT, M. VASSEUR, M. FLOTTES, Mme FUSTIES, M. ANDRÉ.

Absents excusés :

M. LE CALVÉ,
M. YVERNAULT,
Mme AMY-MARTIN,
Mme FRESTEL,

Pouvoirs :

M. LE CALVÉ donne pouvoir à Mme HÉBERT,
M. YVERNAULT donne pouvoir à M. FLOTTES,
Mme AMY-MARTIN donne pouvoir à M. ANDRÉ,
Mme FRESTEL donne pouvoir à Mme FUSTIES,

La séance ouverte, Mme DRÉANO, a été désignée secrétaire de séance.

Exercice 2013 – Compte administratif – Approbation (Annexe)
--

Conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif de l'exercice 2013 est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Commune de LEVES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Recettes nettes	1 237 540,31	4 840 566,64
DEPENSES		
Dépenses nettes	1 250 678,57	4 894 231,04

EXCEDENT		
DEFICIT	13 138,26	53 664,40
Résultat 2012 reporté	252 197,92	487 028,66
Part affectée à l'investissement		-100 000,00
Reprise des Résultats du SIA de Dangers	- 1 118,78	2 926,71
Résultat de clôture 2013	237 940,88	336 290,97

Budget annexe de la Régie Autonome de l'Espace Soutine	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Recettes nettes	0,00	215 239,33
DEPENSES		
Dépenses nettes	0,00	207 120,86
EXCEDENT	-	8 118,47
DEFICIT	-	
Résultat 2012 reporté	2 504,50	6 888,25
Résultat de clôture 2013	2 504,50	15 006,72

Budget annexe de la Régie de Transport de Lèves	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Recettes nettes	1 157,52	135 277,87
DEPENSES		
Dépenses nettes		135 277,87
EXCEDENT		-
DEFICIT	-	-
Résultat 2012 reporté	- 1 315,00	-
Résultat de clôture 2013	- 157,48	-

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 4 voix pour et 23 abstentions

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune de LEVES, de la Régie Autonome de l'Espace Soutine et de la Régie de Transport, tel que présenté, dont les résultats s'élèvent à :

Budget	Investissement	Fonctionnement
Ville de Lèves	237 940,88	336 290,97
Régie Autonome Espace Soutine	2 504,50	15 006,72
Régie de Transport	-157,48	-

Exercice 2013 – Compte de gestion du receveur – Approbation (Annexe)

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, 6 voix pour et 23 abstentions

DECLARE que le compte de gestion - dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Exercice 2013 – Compte administratif – Affectation des résultats – Approbation (Annexe)

Vu le compte administratif 2013 approuvé par délibération n° 54/14 de ce jour ;

Vu le budget primitif 2014 reprenant par anticipation les résultats de l'exercice 2013 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2013 repris lors du budget primitif 2014 laissent apparaître une différence de + 155,63 euros en recettes de fonctionnement

Que le résultat de clôture 2013 fait apparaître une différence de – 1 118,78 euros en investissement et + 2 926,71 euros en fonctionnement,

Considérant que ces différences sont dues à un mois de loyer resté en engagement (+ 155,63€) et à la reprise des résultats du Syndicat de la région de Dangers (-1118,78€ et + 2926,71€),

il est proposé de modifier l'affectation de ces résultats telle que suit et d'effectuer la régularisation sur la décision modificative n° 1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2013 ainsi qu'il suit :

- BUDGET PRINCIPAL

Report en fonctionnement (R002)	136 290,97
Affectation en investissement (R1068)	200 000,00
Report en investissement (R001)	237 940,88

- BUDGET ANNEXE de la Régie de Transport

Report en investissement (D001)	157,48
---------------------------------	--------

- BUDGET ANNEXE de la Régie Autonome de l'Espace Soutine

Report en fonctionnement (R002)

15 006,72

Report en investissement (R001)

2 504,50

APPROUVE la régularisation sur la décision modificative n° 1.

Exercice 2014 – Décision modificative n° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 abstentions					
AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits suivants :					
BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Imputation			Libellé du compte	Montant	Observations
022	01	01	Dépenses imprévues	16 010,71	
				16 010,71	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Imputation			Libellé du compte	Montant	Observations
6419	251		Remboursement sur rémunérations du personnel	1 070,10	
6419	020	1	Remboursement sur rémunérations du personnel	10 218,00	
6419	020	2	Remboursement sur rémunérations du personnel	4 156,00	
7311	01		Contributions directes	15 126,00	Ajustement
7322	01		Dotation de Solidarité Communautaire	7 638,90	Ajustement
7411	01		Dotation forfaitaire	-35 004,00	Ajustement
74121	01		Dotation de Solidarité Rurale	9 383,00	Ajustement
74127	01		Dotation Nationale de Péréquation	-5 784,00	Ajustement
748314	01		Dotation Unique des compensations ...	-578,00	Ajustement
74834	01		Etat compensation TH	846,00	Ajustement
74835	01		Etat compensation TH	6 012,00	Ajustement
002	01		Résultat de fonctionnement reporté	2 926,71	Reprise résultat syndicat de Dangers
				16 010,71	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Imputation			Libellé du compte	Montant	Observations
2152	822	23	Installation de voirie	- 4 784,00	Changement d'imputation
2031	822	23	Frais d'Etudes	4 784,00	Changement d'imputation
2031	822	23	Frais d'Etudes	- 41 556,00	Changement d'imputation
2152	822	23	Installation de voirie	41 556,00	Changement d'imputation
2111	01	01	Terrains	- 661,00	Changement d'imputation
202	820	807	Frais liés à la réalisation des documents urba	661,00	annonce + commissaire enquêteur
2181	314	109	Installations generales	- 3 841,00	Changement imputation
2188	314	109	autres immobilisation corporelles	3 841,00	ecran valise telecommande
2188	212	106	autres immobilisation corporelles	252,00	boom blaster
2183	212	106	Matériel de bureau et matériel informatique	- 712,00	imprimante
2184	212	106	Mobilier	460,00	mobilier
2188	251	102	autres immobilisation corporelles	100,00	micro ondes
2188	251	815	autres immobilisation corporelles	100,00	micro ondes
2188	64	36	autres immobilisation corporelles	48,00	jeux micro crèche
2183	64	36	Matériel de bureau et matériel informatique	5,00	ajustement tva
2183	422	816	Matériel de bureau et matériel informatique	4,00	ajustement tva
21312	64	36	Batiments scolaires	575,00	supplement contrôle technique
2135	251	102	Instal.Gles, agencement, amén des constructions	16,00	ajustement tva
2188	422	816 9	autres immobilisation corporelles	509,00	aspirateur espace jeunesse cèdre bleu
2188	314	109 /	autres immobilisation corporelles	533,00	aspirateur espace soutine
2128	64	36 /	Autres agencements et aménagements	4 181,00	cloture micro crèche
2051	020	1001	Licences	126,00	Logiciel signature électronique
2051	020	1001	Licences	444,00	certificat certinomis
2188	211	808 /	autres immobilisation corporelles	195,00	lot de 2 relieuses ecole JP Reschoeur
2128	411	103/	Autres agencements et aménagements	2 568,00	levé topographique stade, essai géotechnique
2135	211	808	Instal.Gles, agencement, amén des constructions	1 080,00	moteur VMC école maternelle
2135	211	808	Instal.Gles, agencement, amén des constructions	619,00	chauffage resto pole enfance
10222	01	01	Taxe Locale d'Equipement	128,00	restitution TLE
2128	833	809	Autres agencements et aménagements	819,00	Ajustement allée des charmes
2128	822	23	Autres agencements et aménagements	4 574,00	Cloture du chemin de moulin de longsault
2051	023		Licences	10 200,00	Site internet
2051	020	100 1	Licences	1 216,00	
2051	112	810	Licences	243,00	
2183	020	100 1	Matériel de bureau et matériel informatique	5 423,00	Ordinateurs
2183	112	810	Matériel de bureau et matériel informatique	1 246,00	Ordinateurs
001	01		Résultat d'investissement reporté	1 118,78	Reprise résultat syndicat de Dangers
2184	020	100 1	Mobilier	1 200,00	chaises de bureau
2188	422	816 8	autres immobilisation corporelles	649,00	Appareil à CD + clé USB C de loisirs
2051	421	816 10	Licences	243,00	
2183	421	816 10	Matériel de bureau et matériel informatique	1 246,00	ordinateur centre de loisirs
020	01	01	Dépenses imprévues	9 026,22	
				48 435,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Imputation			Libellé du compte	Montant	Observations
1341	251	102	Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux	48 435,00	Subvention travaux restaurant scolaire J Vallain
				48 435,00	

BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	solde = 0
		0,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	
		0,00	

BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME DE L'ESPACE SOUTINE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
673	Titres annulés sur exercices extérieurs	230,00	
6156	Maintenance	-230,00	
		0,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	solde = 0
		0,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	
		0,00	

Indemnité de gardiennage de l'église communale – Décision

Monsieur le Maire rappelle, qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

La circulaire du 29 juillet 2011 a rappelé ce principe.

Pour 2014, la circulaire préfectorale du 25 février 2014, ne prévoit pas la revalorisation de l'indemnité.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage de l'église versée au prêtre résidant dans la commune est de 474,22 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une indemnité de 474,22 euros pour le gardiennage de l'église Saint-Lazare.

Motion relative au Contournement Est de Chartres par la mise en concession autoroutière de la RN154.

Le Conseil municipal de Lèves se prononce en faveur du Contournement Est de Chartres, suivant le tracé « Est rapproché », par la mise en concession autoroutière de la RN154.

Ce projet, pensé de longue date, et défendu par des élus de différentes sensibilités politiques représentant diverses collectivités ainsi que par de nombreux acteurs de la société civile, est essentiel pour notre territoire. Il permettra :

- de boucler la rocade de Chartres, et ainsi de réduire la circulation de transit dans les rues de Lèves (principalement avenue de la Paix, rue de la Chacatière et rue de Longsault) ;
- de favoriser le dynamisme de la zone d'activités de Lèves, grâce à un échangeur prévu à hauteur de Poisvilliers ;
- de relier les zones urbaines et économiques du Nord et de l'Est de l'agglomération chartraine ;
- de relier le département d'Eure-et-Loir au reste de la Région Centre, nécessité d'autant plus forte alors que le Président de la République vient d'annoncer son intention de créer une grande région réunissant le Centre, le Poitou-Charentes et le Limousin ;
- de terminer le grand contournement autoroutier de la région parisienne.

Le Conseil municipal défend la mise en concession autoroutière de la RN154, avec une politique tarifaire spécifique pour les usagers locaux qui empruntent la section autoroutière contournant l'Est de Chartres.

Ce projet doit être une priorité locale et nationale. C'est pourquoi le Conseil municipal de Lèves souhaite sa réalisation le plus rapidement possible.

Par l'adoption de cette motion, le Conseil municipal de Lèves donne mandat à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire afin de défendre le projet de contournement Est de Chartres par la mise en concession autoroutière de la RN154.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 abstentions,

ADOpte cette motion

Motion relative à la réalisation d'un giratoire à l'intersection des RN154, RN1154 et RD906

Le Conseil municipal de Lèves se prononce en faveur de la réalisation d'un giratoire à l'intersection des RN154, RN1154 et RD906 sur la commune de Lèves.

La réalisation d'un giratoire à cette intersection s'avère indispensable afin de remédier aux problèmes d'insécurité, et afin de faciliter les déplacements, particulièrement depuis Lèves (sortie de la RD 906) en direction de Mainvilliers (RN1154).

Actuellement, de nombreux usagers évitent d'emprunter ce carrefour, et traversent la zone urbaine de Lèves (principalement la rue de la Butte verte et l'avenue Soutine), ce qui pose des problèmes de circulation qui pourraient être évités. Cette situation sera accentuée avec les programmes de logements prévus avenue de la Paix.

La réalisation d'un giratoire sera un atout pour la zone d'activités de Lèves. Il facilitera l'activité des entreprises et aidera au développement prévu de cette zone, permettant ainsi de soutenir le dynamisme économique du nord de l'agglomération chartraine.

Il est donc nécessaire que l'Etat réalise rapidement une étude technique et financière pour la réalisation du giratoire, indépendamment du projet de contournement Est de Chartres.

Par l'adoption de cette motion, le Conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire afin de défendre la réalisation d'un giratoire à l'intersection des RN154, RN1154 et RD906.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE cette motion.

Personnel communal – Ouverture de postes pour les emplois saisonniers des accueils de loisirs - Approbation
--

Note explicative :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Considérant la nécessité de créer 15 emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe, en raison du nombre d'enfants pendant les vacances d'été, afin d'assurer le fonctionnement, l'encadrement et l'animation des Accueils de Loisirs Maternel, Primaire et de l'Espace Jeunes.

Il est donc proposé de créer 15 emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à 43 heures par semaine répartis sur la période du 7 juillet au 29 Août 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la création de 15 emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe,

DÉCIDE que la rémunération est fixée à : l'Indice Brut 330, Indice Majoré 316

HABILITE l'autorité territoriale à recruter 15 agents contractuels pour pourvoir ces emplois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats.

Election d'un délégué du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres Métropole

Note explicative

Cette commission a pour objet d'effectuer les estimations nécessaires au calcul des compensations liées aux transferts de compétences.

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 17/04/2014, a établi les règles qui régissent la

composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission intervient lors de chaque nouveau transfert de charges résultant d'un transfert de compétences ou de la reconnaissance d'un intérêt communautaire.

La commune de Lèves doit donc élire 1 délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Candidats au poste de titulaire	Nombre de voix obtenues	Est élu
Pierre RODIER	29	Pierre RODIER

Demande de subvention au titre du Contrat Régional d'agglomération 2013-2017 pour la restructuration du restaurant Jules Vallain

Note explicative

Suite à l'ouverture du restaurant principal rue A. de St Exupéry, le restaurant Jules Vallain a été transformé en restaurant satellite, servant les enfants d'élémentaire. Il doit donc également répondre aux normes vétérinaires, ce qui n'était pas le cas. Par ailleurs, des problèmes importants d'humidité nécessitaient d'être traités. Une restructuration du bâtiment a commencé en 2013 avec une 1^{ère} phase de travaux qui a pris en compte les conclusions et recommandations de l'audit énergétique. Cette phase a concerné les parties techniques (cuisine, réseaux, sanitaires...).

La 2^{ème} tranche de travaux proposée porte sur :

- au rez de chaussée : 2 salles de restauration (sur 3) et le sas d'entrée

Il s'agit de restructurer complètement ces surfaces pour réaliser des salles de restauration fonctionnelles. La salle à manger n°1 est constituée de l'ancienne bibliothèque (à déposer) et de la petite salle de réunion La salle à manger n°2 est constituée de deux salles actuellement séparées par des sanitaires. Durant la 1^{ère} phase des travaux, de nouveaux sanitaires ont été créés et les anciens sont à détruire. Le hall d'entrée doit être conçu pour isoler la partie restauration de la partie salles de réunion du 1^{er} étage.

- le 1^{er} étage et combles

Il s'agit principalement de travaux d'isolation, prenant en compte l'installation de la ventilation double-flux des salles de restauration.

A noter que :

- la cuisine et la salle n°4 sont désormais utilisées pour la restauration des agents municipaux
- les petites salles sont utilisées par les associations.

Travaux sur les salles à manger :

- restructuration des surfaces : démolition de certains équipements et cloisons ; consolidation par poutres et poteaux
- installation d'une ventilation double-flux avec programmation (à noter que celle de la salle à manger n°2 sera dimensionnée pour y raccorder celle de la salle n°3 une fois rénovée)

- isolation des murs extérieurs (par l'intérieur) suite aux préconisations de l'audit énergétique, qui nécessite la dépose et repose du réseau de chauffage et des radiateurs
- changement des faux-plafonds (en mauvais état) pour des faux-plafonds acoustiques
- installation de panneaux muraux acoustiques
- réfection des sols pour les uniformiser, les rendre conformes à un usage de restauration (en terme d'hygiène et d'acoustique)
- peinture
- réfection de la distribution électrique et courants faibles

Travaux sur le 1^{er} étage et les combles :

- isolation des murs extérieurs (par l'intérieur) suite aux préconisations de l'audit
- changement des fenêtres là où elles sont encore en simple vitrage
- suppression de la douche (des douches ont été installées dans les vestiaires du personnel au rez de chaussée dans la phase 1 des travaux)

Chaufferie

Une régulation et une programmation sont installées afin de mieux prendre en compte le rythme d'utilisation du bâtiment.

Vu le contrat régional d'agglomération 2013-2017 conclu entre la région Centre et la communauté d'agglomération de Chartres le 10 janvier 2014

Vu l'action n°4.1 ' Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs' du module 4 'Performance énergétique'

Considérant que les travaux visant à améliorer la performance énergétique du restaurant scolaire Jules Vallain (isolation des murs, remplacement des menuiseries, installation d'une ventilation double-flux...) sont éligibles dans le cadre du contrat régional d'agglomération 2013-2017, module 4 action 1

Considérant que le montant estimatif des travaux éligibles s'élève à 82 395,21€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE à cet effet une subvention au titre du contrat régional d'agglomération 2013-2017 correspondant à 50% du montant des dépenses éligibles soit 41 100 € (arrondi à la centaine d'euro inférieure)

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet)		Produits	
- Travaux :	216 587,57€	- FDAIC :	72 652,50 €
- Maîtrise d'œuvre	23 575 €	- DETR	48 435 €
- TVA	48 032,5 €	- contrat d'agglomération	41 100 €
		- autofinancement	126 007,57€
Total :	288 195,07 € TTC	Total	288 195,07 € TTC

Commission intercommunale des impôts directs : désignation de deux commissaires

L'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID). En lieu et place des commissions communales, cette commission participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation, par comparaison, des locaux commerciaux et donne un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux. Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

La CIID est composée de 10 commissaires titulaires et de 10 suppléants, désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant européen,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits au rôle des impositions directes locales de l'agglomération ou des communes membres
- « être familiarisés avec les circonstances communautaires et locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 abstentions

PROPOSE au Président de Chartres métropole la candidature de M. Joël HOUVET, Adjoint au Maire, et celle de M. Pierre RODIER, conseiller municipal délégué pour la commission intercommunale des impôts directs.

Règlement Intérieur de l'Ecole de musique – Approbation - annexe

Note explicative

La modification du règlement a pour objet d'apporter des clarifications et des précisions notamment sur les modes de règlement des factures, la participation aux ensembles et ce qui se passe en cas d'absence des professeurs.

Vu le projet de nouveau règlement intérieur de l'Ecole de musique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 abstentions

APPROUVE le règlement intérieur de l'Ecole de musique, lequel demeurera annexé à la présente délibération.